Page: 1/10 Année : 2024

Evaluation Warning: The document was created with Spire.Doc for Python.



RAPPORT DE VÉRIFICATION GÉNÉRALE PÉRIODIQUE

Mission:

VÉRIFICATION GÉNÉRALE PÉRIODIQUE D'UN APPAREILS DE LEVAGE AUTRES QUE LES ASCENSEURS ET MONTE-CHARGES ACCOMPAGNES

Référence Réglementaire

ARTICLE 32 DE L'ARRETE DU 9 SEPTEMBRE 1953.

; ;

Équipement : MACHINE VER

ÉTABLISSEMENT

IBM

BOULEVARD MOHAMMED VI, LOT AL MASSIRA, LOT N°187, APPT 5-6 3EME ETAGE 28810 – MOHAMMEDIA MAROC

Identification constructeur	Citroen
Marque	Appareil CE
Туре	Mise en service
N° de série	423E
Lieu de vérification	Atelier de pro
Date(s) de(s) vérification(s)	17/01/2025

Vérificateur(s) agréé	ETTARIQUI Jamal
Accompagnés de	Amine ELHACHI
Date d'émission du rapport	16/01/2025
Le présent rapport comporte	9 Pages.



Vous avez fait appel à nos services et nous vous en remercions. Pour tout complément d'information, votre interlocuteur GTHCONSULT est à votre disposition.

Administration GTHCONSULT

N.B.: Seul le rapport original version papier cacheté est signé par l'inspecteur technique et la direction de GTHCONSULT fait foi. Ce contrôle se fait dans le cadre du contrôle réglementaire des appareils de levage autres que les ascenseurs et monte-charges accompagnes

N° d'affaire :





SOMMAIRE

Page : **2/10** Année : **2024**

	1.	TEXTES DE REFERENCE	3
	2.	DISPOSITIONS A PRENDRE PAR LE CHEF D'ETABLISSEMENT POUR LA VERIFICATION	
	b	,	
	3.	CONDITIONS DE VERIFICATION	3
	4.	CONTENU DE LA VERIFICATION AVANT MISE OU REMISE EN SERVICE	3
	5.	LIMITES DE LA VERIFICATION GENERALE PERIODIQUE	4
	6.	DOCUMENT MATERIALISANT LA VERIFICATION	4
	7. 7	AVIS FORMULES PAR L'INSPECTEUR	
	8.	CONSTITUTION DU RAPPORT	4
	A.	RENSEIGNEMENTS GENERAUX	5
	В.	DESCRIPTION DE L'APPAREIL VERIFIE	6
	C.	EXAMENS ET ESSAIS DE L'APPAREIL	7
Eval	l v at	tiontel Necraning at The escous envantows s.created.with.Spire.Doc.for.Pyth	lon.
	D1.	Observations complémentaires	9
	_	CONCLUSION	۵

Page : **3/10** Année : **2024**



1. TEXTES DE REFERENCE

La vérification se fera selon le référentiel suivant :

- Arrêté Viziriel du 9 septembre 1953 déterminant les règles particulières de sécurité relatives aux appareils de levage autres que les ascenseurs et monte-charge modifié par l'Arrêté du 28 septembre 1955— Article 32,
- Arrêté du 3 Novembre 1953 fixant les conditions de vérification des appareils de levage autres que les ascenseurs et monte-charge,
- Arrêté du ministre de l'emploi et de la formation professionnelle n° 93-08 du 6 Journada I 1429 (12 mai 2008) fixant les mesures d'application générales et particulières relatives aux principes énoncés par les articles de 281 à 291 du code du travail,
- Arrêté du ministre de travail et de l'insertion professionnelle n° 1281-18 du 26 Journada II 1439 (15 Mars 2018) déterminant les appareils ou les machines et les catégories d'appareils ou de machines pour lesquels l'employeur procède ou fait procéder à des vérifications générales périodiques et fixant la périodicité des vérifications, leur nature et leur contenu.

2. DISPOSITIONS A PRENDRE PAR LE CHEF D'ETABLISSEMENT POUR LA VERIFICATION

a. Dispositions générales

Le chef d'établissement doit assurer :

- L'identification des équipements,
- La disponibilité de l'équipement, qui doit être effective pendant toute la durée de sa vérification,
- La présence du personnel pour accompagner le vérificateur pendant toute la durée de l'intervention pour la direction des manœuvres, les démontages ou les réglages éventuellement nécessaires à la vérification,
- La communication des prescriptions particulières d'hygiène et de sécurité applicables aux travaux effectués dans un établissement par une entreprise extérieure.

Et, pour la vérification des appareils ou accessoires de levage :

- La présence du personnel nécessaire à la conduite des appareils, désigné et dûment autorisé par le chef d'établissement,
- La mise à disposition de moyens d'accès appropriés ainsi que d'une zone sécurisée, adaptée à

Evaluation was created with Spire.Doc for Python. La fourniture des charges d'essais y compris les surcharges nécessaires aux épreuves dont il doit être

 La fourniture des charges d'essais y compris les surcharges nécessaires aux épreuves dont il doit être capable de justifier les valeurs ainsi que les moyens nécessaires à leur manutention, qui doivent être appropriés et en bon état.

Les manœuvres pouvant être réalisées par le vérificateur sont limitées à des essais d'organes particuliers ne nécessitant pas de respecter les conditions de l'article 35 de l'Arrêté du 9 Septembre 1953

En l'absence de conducteur ou de moyens d'accès, la vérification des appareils de levage est limitée à l'examen de l'état de conservation des organes et mécanismes accessibles de plain-pied, équipement à l'arrêt. Les limites de la vérification induites par ces conditions sont précisées dans le rapport.

b. Informations ou documents à mettre à disposition par le chef d'établissement

- Information sur la nature des modifications apportées,
- · Notice d'instructions du constructeur,
- Consignes particulières d'utilisation établies par le chef d'établissement.
- Rapport de vérifications avant mise ou remise en service et périodique précédentes
- En l'absence de certains renseignements, les estimations faites pour permettre la réalisation de la mission sont mentionnées dans le rapport et il appartient au chef d'établissement d'en vérifier la validité.

3. CONDITIONS DE VERIFICATION

Les vérifications sont effectuées dans la (ou les) configuration(s) présentée(s) le jour de la vérification. Les examens et essais effectués sont ceux réalisables le jour de la vérification :

- Sans démontage autres que ceux mentionnés par les arrêtés précités,
- Sans intervention nécessitant de la part du vérificateur, la modification des circuits de commande ou de puissance, le déréglage des protections ou des dispositifs de protection,
- En utilisant les accès permanents ou spécialement aménagés appropriés et en bon état. Selon leur nature, les vérifications comportent tout ou partie des examens ou essais ci-dessous.

4. CONTENU DE LA VERIFICATION AVANT MISE OU REMISE EN SERVICE

Vérification avant mise en service

Essai de déclenchement des dispositifs de sécurité.



- Examen de montage et d'installation,
- Épreuves statiques et dynamiques,
- Essais de fonctionnement.

Vérification avant remise en service

- Examen de montage et d'installation le cas échéant,
- Examen de l'état de conservation,
- · Essais de fonctionnement,
- Épreuves statiques et dynamiques, à réaliser selon les circonstances à l'origine de la vérification.

5. LIMITES DE LA VERIFICATION GENERALE PERIODIQUE

Sont exclus de la vérification générale périodique :

- L'examen d'adéquation
- La vérification de la conformité de l'équipement notamment aux règles techniques relatives à la conception, aux prescriptions techniques ou aux mesures d'organisation relatives à l'utilisation.
- La vérification de la mise en œuvre des dispositions relatives aux risques couverts par d'autres réglementations, notamment celles relatives aux installations électriques, aux appareils à pression, à la protection contre les risques d'incendie et d'explosion, à la circulation des véhicules sur les voies publiques ou privées.
- L'examen du contenu du carnet de maintenance

Ces prestations peuvent être réalisées dans le cadre de missions d'inspection ou d'assistance techniques particulières.

Nota : La vérification des caractéristiques mécaniques du sol, des supports, massifs, ancrages, fixations ainsi que des éléments constitutifs des assemblages et, le cas échéant, de leur couple de serrage est exclue de la mission.

6. DOCUMENT MATERIALISANT LA VERIFICATION

La vérification fait l'objet d'un rapport remis au chef d'établissement. Ce rapport doit être annexé au registre prévu à l'article 34 de l'arrêté du 9 septembre 1953.

Evaluation Warning: The document was created with Spire.Doc for Python.

L'analyse du rapport mentionne l'appréciation du vérificateur quant à la satisfaction de l'exigence réglementaire pour l'appareil concerné, sous la forme suivante :

- Bon Etat Apparent (BE) ou Satisfaisant (SA),
- Fonctionnement correct (FC),
- Sans objet (SO) ou non équipé (NE),
- Observation (O), avec renvoi à l'observation détaillée,
- · Non renseigné ou non communiqué (NR),
- Non Vérifiable (NV) dans le cas d'appareil en panne, d'éléments inaccessibles, par défaut d'accompagnement ou accompagnant non autorisé à la conduite.

Les avis sont formulés dans un tableau de 4 colonnes selon le bandeau suivant :

Indice	Points examinés	Examen de l'état de conservation Essais de fonctionnement	Avis
-	•		-

Ce bandeau est rappelé en en-tête de page.

7.1 Récapitulatif des observations

La récapitulation de toutes les observations figure dans le rapport au §D.

Les pages de ce chapitre comportent une colonne "suite donnée", destinée à faciliter l'exploitation du rapport.

8. CONSTITUTION DU RAPPORT

Les rapports contenus dans ce document comprennent les chapitres suivants :

- A RENSEIGNEMENTS GENERAUX
- B DESCRIPTION DE l'APPAREIL VERIFIE
- C EXAMEN ET ESSAIS DE L'APPAREIL
- D LISTE RECAPITULATIVE DES OBSERVATIONS
- E CONCLUSION



RAPPORT DE VÉRIFICATION GÉNÉRALE PÉRIODIQUE

MACHINE VER

A. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

	Constructeur	Citroen
	Туре	е
	Année de mise en service	2009
	Numéro(s) de série (plaque constructeur)	423E
	Numéro(s) interne(s)	EZ2
	Localisation de(s) l'appareil (s) lors de la visite :	Atelier de pro
	Type d'appareil	Sapines
	Mise en service	Rapport de vérification avant mise ou remise en service : Présenté
		Epreuves :
		Absence de renseignement
Evalu	aRitode Warrisiangrifi Flag advirdigum en	t Assasse teated notith Spire. Doc for Python.
	Essais en charge	Absence de charge pour réaliser les essais
	Modification(s) apportée(s) ou autre(s) remarque(s) éventuelle(s) concernant l'appareil examiné	Sans objet

La vérification des caractéristiques mécaniques du sol, des supports, massifs, ancrages, fixations ainsi que des éléments constitutifs des assemblages et, le cas échéant, de leur couple de serrage est exclue de la mission.



Page : **6/10** Année : **2024**



B. <u>DESCRIPTION DE L'APPAREIL VERIFIE</u>

	B-1	MARQUAGE	Appareil CE
	B-2	CARACTERISTIQUES DIMENSIONNELLES ET DE CHARGE	- Charge maximale utile (kg): 12 - Hauteur d'élévation (m): 2 - Extension de plate forme: 3 - Dévers autorisé: 4 - de personnes: 34 - Portée (m): 5
	B-3	MECANISMES	Elévation :
			Hydraulique
	B-4	SOURCE D'ENERGIE	Electrique
	B-5	TRANSLATION	Electrique
	B-6	CHAINES OU CABLES D'ELEVATION	Electrique
Evalu	a ti on	Suspente 1 S. The C	Suspentes de levage : Created with Spire.Doc for Python. Nombre de chaînes ou câbles : 12
			Câble(s) de levage :
			Composition: 32
			Chaînes(s) de levage / Caractéristiques :
			Type de chaine : tES
	B-6-2	Caractéristiques Suspente 2	Suspentes de levage : Nombre de chaînes ou câbles : 12
			Câble(s) de levage : Composition : 34
4			

GTH-MAQ-LEV1-VGP-FAMILLE 1 6/10

Eval

Page : **7/10** Année : **2024**



C. EXAMENS ET ESSAIS DE L'APPAREIL

Les vérifications ont été conduites sans démontages ni nettoyage.

	EXAMEN DE L'ETAT DE CONSERVATION ESSAIS DE FONCTIONNEMENT	AVIS
C1	ACCES INSTALLES A DEMEURE	
	- Accès au poste de conduite	BE
	- Autres accès pour entretien et vérification	00,01
C2	CHASSIS, SUPPORTS, FIXATIONS	
	- Châssis porteur (traverses, longerons, fixation du faux-châssis)	BE
	- Organes de roulement, pneumatiques, bandages	O2,O3
	- Poutres, stabilisateurs (verrouillage)	BE
	- Blocage de suspension	BE,FC
	- Maintien en position route des stabilisateurs	BE
C3	CHARPENTE DE L'APPAREIL	
	- Mâts, tourelle, flèche, bras, ciseaux	BE
	- Axes, articulation des éléments	NV
	- Lest ou contrepoids	BE
ıati	on Marnings, and esdocument was created with Spi	ire.Doc for Python
C4	SOURCES D'ENERGIE	
	- Dispositif de séparation générale	BE
	- Equipements, canalisations	NV
	- Protection des pièces nues sous tension	BE
	- Enrouleurs	NV
C5	ECLAIRAGE INCORPORE A L'APPAREIL	
	- Eclairage de la zone de travail	BE
	- Eclairage de l'accès au poste de conduite	NV
		1

GTH-MAQ-LEV1-VGP-FAMILLE 1 7/10

Page : **8/10** Année : **2024**



C6	POSTE(S) DE CONDUITE	
	- Constitution, fixation, plancher	BE
	- Protection contre les chutes de hauteur de l'opérateur à partir du poste de conduite)	NV
	- Asservissement présence portillon, trappe	BE
	- Toit de sécurité	NV
	- Protection contre les risques de cisaillement	BE,FC
	- Extincteur	SO
	- Eclairage	BE,FC

C-7 ORGANES DE SERVICE ET DE MANOEUVRE	
- Constitution, fixation, plancherMise en marche- Arrêt normal - Sélecteur	BE
- Sélecteur de poste de conduite (Priorité)	NV
- Interdiction d'emploi (clef)	
- Etat, identification des organes de commande	BE
- Retour automatique au point neutre des commandes	NV
- Protection contre les manœuvres involontaires	NV
- Validation commande conducteur	BE
- Autres arrêts accessibles (urgence)	BE,FC
- Avertisseur sonore, lumineux, indicateurs	BE
- Poste de dépannage / de sauvetage prioritaire	BE

Evaluation Warning: The document was created with Spire.Doc for Python.

C-8	SUSPENTES TAMBOURS POULIES	or rython.
	- Suspentes	NV
	- Attaches	BE
	- Tambour, poulies, noix, pignons	NV

MECANISMES	
- Groupes moto-réducteurs	BE
- Organes de transmission, accouplements, articulations	NV
- Vérins et canalisations	NV
- Freins des mouvements concourant au levage	BE,FC
- Limiteur de vitesse (absence d'emballement)	SO
- Freins du mouvement d'orientation	BE
- Freins du mouvement de rotation de la nacelle	BE
- Freins du mouvement de translation	SO
- Frein d'immobilisation hors service	BE
- Protection contre une rupture de flexibles, présence	FC
- Protection des organes mobiles de transmission	BE,FC

GTH-MAQ-LEV1-VGP-FAMILLE 1 8/10

N° d'affaire : xxxxxxxxxxxx

N° Rapport :

Page : **9/10** Année : **2024**



C-10	DISPOSITIFS DE SECURITE	
	- Limiteurs de course haute (asservissement)	BE
	- Autres limiteurs de course/hors course	SO
	- Limiteur de charge, de capacité	NV
	- Limiteur de moment de renversement	BE,FC
	- Parachute ou dispositif équivalent	BE,FC
	- Indicateur / détecteur de dévers	NV
	- Dispositif de maintien a l'horizontal du plancher de la nacelle	NV
	- Correcteur automatique de niveau	BE
	- Limiteur d'inclinaison	SO
	- Chasse objets ou dispositifs équivalents	SO
	- Détecteur d'obstacle a la descente	BE
	- Détecteur de mou de suspente	SO
	- Asservissement de la vitesse de translation à la hauteur de la plateforme	NV
	- Asservissement des stabilisateurs	BE,FC
	- Dispositifs de blocage des éléments mobiles en position route (autre que les extensions des stabilisateurs)	BE,FC

C-11	PRESCRIPTIONS DIVERSES	
	- Plaque constructeur	BE
	- Affichage capacité (charge / portée)	NV
uatio	n Warning to Tibe to document was created with Spire. Doc 1	or Python.

Evalu

Ν°	d'affaire :	
XX	XXXXXXXXXX	

N° Rapport :

Page : **10/10** Année : **2024**



D. LISTE RECAPITULATIVE DES OBSERVATIONS

Les vérifications de l'appareil réalisées dans les limites de la présente mission ont fait apparaître l'(es) observation(s) ou anomalie(s) suivante(s) à laquelle (auxquelles) il convient de remédier:

OBS. N°	OBSERVATIONS NE PERMETTANT PAS L'UTILISATION DE L'APPAREIL	SUITE DONNÉE
00	Avec un investissement colossal de 4,41 milliards de dirhams (MMDH), ce projet est divisé entre 2,35 milliards de dirhams pour	
02	commentaire 2	
О3	commentaire 3	

OB N	S.	OBSERVATIONS NE S'OPPOSANT PAS A L'UTILISATION DE L'APPAREIL	SUITE DONNÉE
0	1	hectares dans la plaine de Chtouka, en substituant l'eau de mer à l'eau souterraine, et profite ainsi à environ 1.500 exploitations agricoles locales.	

D1. Observations complémentaires

L'absence de charges n'ayant pas permis la réalisation des essais de fonctionnement, il y aura lieu de réaliser les essais correspondants avant utilisation de l'appareil.

A. CONCLUSION

Evaluation Warning: The document was created with Spire.Doc for Python.

La vérification de l'état de conservation et les essais de fonctionnement réalisés dans les limites de la présente mission n'ont pas fait apparaître d'observation ni d'anomalie.